

Le 8 mai 2025

Projet : **2025-046-AO-DGI-**

Rénovation majeure de l'enveloppe du bâtiment situé au 3263, Van Horne à Montréal

1. Généralité

La Société d'habitation et de développement de Montréal (ci-après SHDM) souhaite apporter des modifications à l'appel d'offres en titre, publié sur SEAO.

Le présent addenda s'ajoute au Cahier d'appel d'offres pour le compléter, le corriger ou le clarifier. Il fait partie intégrante du Cahier d'appel d'offres et doit être identifié au Formulaire de soumission.

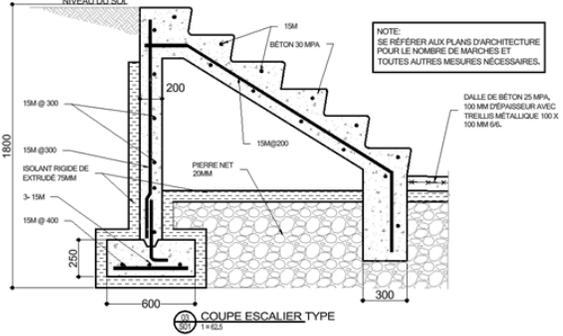
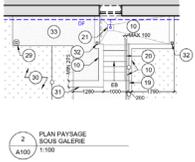
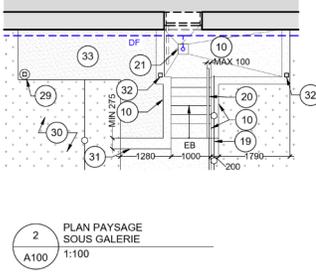
2. Plans et Devis

Vous trouverez joint au présent addenda les plans d'architecture révisés et qui seront déposés en annexe sur SEAO.

3. Questions/Réponses :

Certaines questions ont été reformulées ou tronquées afin d'en favoriser la compréhension

Questions		Réponses
1.	<p>Pour l'appel d'offre mentionné en objet, est-il possible d'avoir plus de détails sur les points suivants;</p> <p>1.1 Ancrage des nouvelles structures de balcon au bâtiment existant</p> <p>1.2 Type de luminaires extérieurs et portée des travaux électriques</p>	<p>1.1 Le tire-fond est de ½" de diamètre x 6½" @ 16" c/c.</p> <p>1.2 Voir l'article « 2. Produits » de la section 26 50 00 du Devis d'architecture pour le descriptif des luminaires. La portée des travaux électriques se résume à : installer et raccorder les nouveaux luminaires, et raccorder les portes P001 et P102 au système d'interphone existant conservé.</p>
2.	<p>Nous ne trouvons pas de descriptif de luminaire au Plan ou au Devis. De plus, dans le Bordereau de soumission, on mentionne « 7.1 Luminaires extérieurs » sous balcon. Cependant, il n'y a pas de luminaires muraux sur le plan d'architecture. Pouvons-nous avoir plus de précisions SVP?</p>	<p>Les luminaires sont décrits dans la partie "2. Produits" de la section 26 50 00 – Éclairage.</p> <p>Sur les Plans d'architectures, il y a des luminaires muraux et des luminaires sous les balcons. Les luminaires muraux sont aux nombres de 2 au dernier étage de l'élévation 1/A202 et 1 au coin gauche du bâtiment.</p>
3.	<p>Est-il possible de préciser la profondeur des murs de la nouvelle cour anglaise et quel est le type de béton à utiliser?</p>	<p>La profondeur des murs est de 6 pieds</p> <p>Tel que montré aux plans structure S01 :</p>

		 <p>NOTE: SE RÉFÉRER AUX PLANS D'ARCHITECTURE POUR LE NOMBRE DE MARCHES ET TOUTES AUTRES MESURES NÉCESSAIRES.</p> <p>COUPE ESCALIER TYPE</p>
4.	<p>Au plan A100, quelle est la composition du sol pastille #33? Elle n'est pas mentionnée dans la légende mais elle est indiquée sur cette vue en plan :</p> 	 <p>Il y a une coquille au plan. La note 33 au plan 2/A100, peut être lu tel que la note 32 : zone de gravier à ragréer. La note 32 au plan 2/A100 désigne plutôt les "nouveaux poteaux à installer, voir plan de structure.</p>
6.	<p>Est-ce que le trottoir d'accès à la cours anglaise est à refaire?</p>	<p>La cours anglaise est à refaire au complet soit : escalier, palier, mur de soutènement adjacent et dalle au sol.</p> <p>Le trottoir actuel est en bon état, selon les méthodes mises en place pour la démolition de la cour anglaise et devra être remis en état tel qu'existant.</p>
7.	<p>Dans les documents d'appel d'offre, l'échelle ne correspond pas aux dimensions, sur les plans. Les dimensions sont approximatives donc nous ne pouvons, à partir de ces détails, calibrer l'échelle.</p> <p>Pouvez-vous svp nous donner plus d'information concernant <u>l'échelle à adopter dans ce projet.</u></p>	<p>L'échelle des plans a été corrigée mais la portée des travaux demeure inchangée, veuillez utiliser les plans d'architecture joints à cet addenda.</p>
8.	<p>Est-ce qu'il serait possible d'obtenir la superficie du ventre de bœuf à corriger.</p>	<p>La zone avec le ventre de bœuf est la zone avec la note 33 sur l'élévation 1/A202, Elle est estimée à +/- 75pi².</p>

4. Processus de plaintes

Soyez avisés qu'il vous est possible de nous formuler une plainte relativement au processus d'appel d'offres en cours, et ce, conformément à l'article 101 de la Loi sur les contrats des organismes

municipaux. Le cas échéant, une telle plainte doit être déposée au plus tard à la date limite de réception des plaintes qui est indiquée dans le SEAO.

Direction des affaires juridiques et corporatives – Approvisionnement

Fin de l'addenda no.2